



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse des prix des matériaux dans le secteur du BTP

Question écrite n° 38756

Texte de la question

Mme Agnès Thill appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur la hausse des prix des matériaux de construction, et les surcoûts et retards engendrés pour les chantiers. À une chute d'activité de 15 % en 2020, partiellement amortie par les aides annoncées, le secteur du BTP subit une hausse importante des prix des matériaux, liée à la reprise économique et à l'achat massif par des pays étrangers comme les États-Unis d'Amérique ou la Chine. La Fédération française du bâtiment évoque des matériaux qui vont du bois et de l'acier à des composants électroniques plus complexes, et prévient du risque de « ruptures durables d'approvisionnement (...) qui vont, *de facto*, impacter les délais de réalisation et de livraison des chantiers ». Difficilement chiffrables, les retards engendrés et les hausses de coûts auront un effet « boule de neige » puisque les contrats sont signés à prix fermes et à pénalités de retard. Ce qui réduira doublement les marges des entreprises du BTP. Le secteur du BTP est historiquement un acteur clé de toute reprise économique d'après-crise car vecteur d'emplois. Aussi, elle lui demande si des réévaluations ou gels de délais sans pénalités peuvent être envisagés par la commande publique pour accompagner le secteur du BTP vers une sortie de crise dont l'économie entière a besoin.

Texte de la réponse

Des fortes tensions sur les marchés, en raison de la reprise de l'activité industrielle, entraînent des hausses de prix et des difficultés d'approvisionnement. La ministre déléguée à l'industrie a demandé aux services du ministère de l'économie, des finances et de la relance d'assurer un suivi précis de ces situations, avec une vigilance toute particulière sur le respect de relations équilibrées entre clients et fournisseurs, afin d'éviter que ne soient invoquées abusivement des clauses de force majeure. Plusieurs actions sur le court terme vont bénéficier aux différentes filières industrielles et du BTP : la mise en place d'une organisation de crise pour suivre le sujet au plus près des filières industrielles avec une référent au sein de la direction générale des entreprises par filière ; des actions pour fluidifier la circulation des biens qui connaissent une situation de pénurie (accélération du passage en douanes, actions diplomatiques, ...) ; une mobilisation collective au sein des filières, pour que les grands donneurs d'ordres évitent la constitution de stocks de précaution qui entretiendrait la pénurie. Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et les ministres chargés de l'industrie et des PME ont par ailleurs demandé aux acheteurs publics de l'Etat dans les contrats de commande publique en cours d'exécution : de veiller, au cas par cas, à ne pas appliquer de pénalités lorsque les retards de livraison ou d'exécution sont liés aux envolées des prix des matières premières ou de pénuries d'approvisionnement des entreprises ; quand cela est possible, d'accorder des reports de délais et de réfléchir, au cas par cas, aux autres mesures d'exécution qui permettraient d'apporter une réponse à cette situation. Le Gouvernement invite les collectivités locales et les établissements publics, locaux comme nationaux, à faire de même. L'ensemble des décideurs publics sont investis dans la relance de notre économie et doivent donc participer à cette démarche de soutien à nos entreprises. Les ministères concernés réuniront les acteurs de la profession, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, dans les prochaines semaines, afin de faire le point sur la situation et les mesures déjà engagées en soutien aux professionnels de la filière. Ces tensions démontrent la pertinence de l'action menée

par le Gouvernement depuis le début du quinquennat et accélérée dans France Relance, pour la résilience de nos approvisionnements et des chaînes de valeur, et le soutien aux projets qui concourent à notre autonomie stratégique dans les secteurs clés. L'appel à projet résilience du plan de relance finance à ce jour plus de 300 projets de relocalisation sur notre territoire, représentant 2,1 milliards d'euros d'investissement industriel, aidés à hauteur d'un demi-milliard d'euros par l'Etat. Nous renforçons ainsi notre souveraineté économique dans 5 secteurs critiques clés : la santé, l'agroalimentaire, l'électronique, les intrants essentiels à l'industrie et la 5G.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38756

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4018

Réponse publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4925